



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 68717

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les propositions de l'association des pupilles de la Nation relatives à l'indemnisation des victimes de guerre. Celle-ci propose de créer un fond à cet effet. Celui-ci serait alimenté au moyen d'une taxe spéciale prélevée sur toutes les ventes et sur les achats d'armements. Il lui demande de bien vouloir lui préciser son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application seront prochainement proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68717

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 464

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2390